

Image not found or type unknown



Mise au repos a l'initiative de l'employeur

Par **Vinke**, le **17/10/2024** à **15:51**

Bonjour , Je suis en CDI à temps partiel dans la restauration

Le patron m'as dispensé de venir tout l'été , pour cause d'activité en baisse

Ma rémunération a été moindre comparé au salaire minimum du contrat , même inexistante un mois

Il m'as dis que sur un CDI temps partiel

si je ne travaillais pas , il n'était pas dans l'obligation de me payer , est ce vrai ?